



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET :

Budget CHAL –
Décision modificative
n°1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 031-213102247-20210705-DEL_2021_03_04-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-03-04

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, Président de séance pour cette délibération.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme FOURMENT (Procuration à Mme BRESSOLE), M. FRATUS (Procuration à Mme GALLEGO), M. GABAS (Procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°2021-02-08 relative au vote du budget primitif du CHAL pour l'exercice 2021,

Vu le budget primitif du CHAL 2021,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contres) :

- **Décide** d'adopter la décision modificative n°1 au budget CHAL pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-76 932,95	001 (001) : Excédent d'investissement reporté	18 067,05
2131 (21) : Bâtiments	30 000,00		
2188 (21) : Autres	65 000,00		
TOTAL	18 067,05	TOTAL	18 067,05

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de petit équipement	-1 500,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	0,04
673 (67) : Titres annulés (sur excercices antérieurs)	1 500,04		
TOTAL	0,04	TOTAL	0,04

TOTAL général	18 067,09	TOTAL général	18 067,09
----------------------	------------------	----------------------	------------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.


 Patrick SAUNERON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier électronique (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>